



# Billetterie sociale - carte de bus

## Citéa

La billetterie sociale municipale consiste en la délivrance des attestations pour les cartes de bus qui permettent à certaines catégories d'usagers de circuler à tarif réduit sur le réseau Citéa. Ce dispositif est destiné à faciliter la mobilité des personnes aux ressources modestes et des personnes âgées de plus de 65 ans résidant à Romans depuis 3 mois.

### **Modalités de délivrance des attestations pour les cartes de bus :**

Pour les personnes de 26 ans et plus : tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Pour les personnes de 65 ans et plus : permanences le mercredi et le vendredi de 13h30 à 16h30.

### **• Pour les personnes âgées de 65 ans et plus :**

Le CCAS délivre une attestation pour la prise en charge partielle de l'abonnement sous conditions de ressources selon le barème fixé par le conseil d'administration du CCAS. La différence reste à la charge du demandeur, à régler auprès de Citéa.

### **Contact :** **CCAS de la commune de Romans**

44, rue Palestro  
26 100 Romans-sur-Isère  
Tél. 04 75 71 37 23

[centractionsociale@ville-romans26.fr](mailto:centractionsociale@ville-romans26.fr)

**Horaires :**  
**Ouvert du lundi au vendredi**  
**de 8h30 à 12h**  
**et de 13h30 à 17h**

### **Fonctionnement :**

#### **• Pour les personnes de 26 ans et plus :**

Le CCAS de la commune de Romans peut établir une attestation permettant de circuler sur le réseau Citéa avec un abonnement à tarif réduit de 12 euros/mois.

Une instruction est réalisée par les services du CCAS pour évaluer les ressources des demandeurs et déterminer si la personne peut bénéficier de cette tarification sociale.

Les documents à fournir sont :

- une pièce d'identité,
- le dernier avis d'imposition ou les justificatifs de ressources des 3 derniers mois si la situation a changé
- un justificatif de domicile des 3 derniers mois ou bail si adresse différente de l'avis d'imposition.